

N°2023-14

CHAUMONT HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Bureau du Conseil d'Administration du 10 FEVRIER 2023

DELIBERATION**VENTE DU LOGEMENT SITUÉ 51 RUE SAINT ROCH
A CHAUMONT**

Le Bureau du Conseil d'Administration de Chaumont HABITAT s'est réuni au Siège, 51 rue Robespierre à CHAUMONT, le 10 février 2023 à 14 heures sous la présidence de Christine GUILLEMY, Présidente.

Membres du Bureau : 7

Présents : 4

Christine GUILLEMY, Pierre ETIENNE, Didier COGNON, Françoise GRATAROLI

Excusés : 3

Frédéric ROUSSEL, Stéphane MARTINELLI, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON

Procurations : 3

Frédéric ROUSSEL donne pouvoir à Didier COGNON, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON donne pouvoir à Didier COGNON, Stéphane MARTINELLI donne pouvoir à Christine GUILLEMY

Vu l'article L443-11 du code de la construction et de l'habitation,
Vu la procédure de vente HLM validée par délibération du 18 décembre 2019,
Vu la délibération du 16 novembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Bureau,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 03 mai 2022 validant l'inscription au plan de vente de patrimoine du logement situé 51 rue Saint Roch,

Madame la Présidente informe les membres du Bureau que le bien a été mis en vente au prix de 48.000 euros, du 07/11/2022 au 07/12/2022 (délai de mise en vente d'un mois conformément à la procédure de vente).

Durant cette période, 5 visites ont été réalisées (parmi lesquelles 3 locataires de Chaumont HABITAT).

Une seule offre a été remise par un couple locataire de l'Office : M et MME NOURINE, en-dessous du prix de vente, soit 30.000 euros.

Il est proposé aux membres du Bureau de faire une contre-proposition aux candidats à 40.000 euros.

Il est également proposé, en cas de refus de leur part, de relancer la vente pour une période d'un mois en fixant le prix de vente à 40.000 euros.

Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : de faire une contre-proposition aux candidats à 40.000 euros,

Article 2 : en cas de refus de leur part, de relancer la vente pour une période d'un mois en fixant le prix de vente à 40.000 euros.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Christine GUILLEMY



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture.